

DES NIVEAUX DE REVENUS DIFFÉRENTS DANS LES GRANDES VILLES

N° 159
OCTOBRE 2006

Quatre Aquitains sur dix habitent une des quarante grandes villes de la région. En 2003, le revenu médian annuel par équivalent adulte varie du simple au double à la périphérie de Bordeaux entre Lormont et Cestas : 11 000 euros contre 21 000 euros.

La dispersion des revenus est d'autant plus forte que les populations déclarent des revenus faibles.

À Agen, le seuil de revenu des ménages les plus aisés égale dix fois le seuil de revenu des ménages les plus modestes.

La dispersion des revenus s'atténue avec l'âge.

C'est en fin de vie active que les revenus sont les plus élevés.

Mais, dans certaines villes, les retraités sont plus "riches" que les actifs. Les ménages de deux personnes déclarent les revenus les plus confortables. La diminution des revenus est nette pour les familles de cinq personnes ou plus.

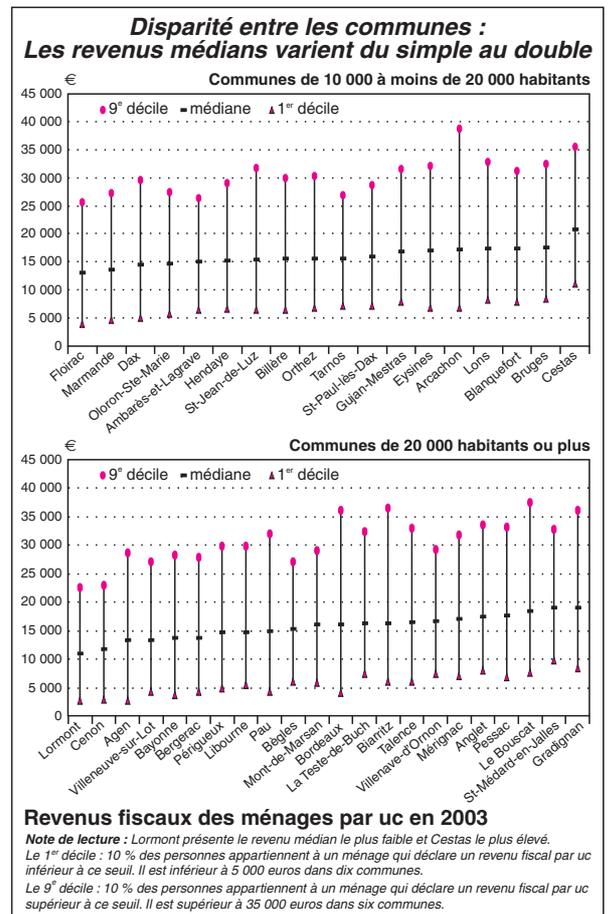
En 2003, la moitié des ménages aquitains déclare un revenu annuel par "équivalent adulte" (unité de consommation, cf. page 4) supérieur à 15 163 €. Cela confère à la région la cinquième position au sein de la France de Province. Au sein des quarante grandes villes de plus de 10 000 habitants, les revenus médians varient du simple au double. Ils s'échelonnent de 11 000 euros à Lormont jusqu'à 21 000 euros à Cestas. La périphérie de Bordeaux cumule les revenus médians annuels par uc les plus élevés et aussi les revenus médians les plus petits : au-dessus de 18 000 euros à Cestas, à St-Médard-en-Jalles, à Gradignan et au

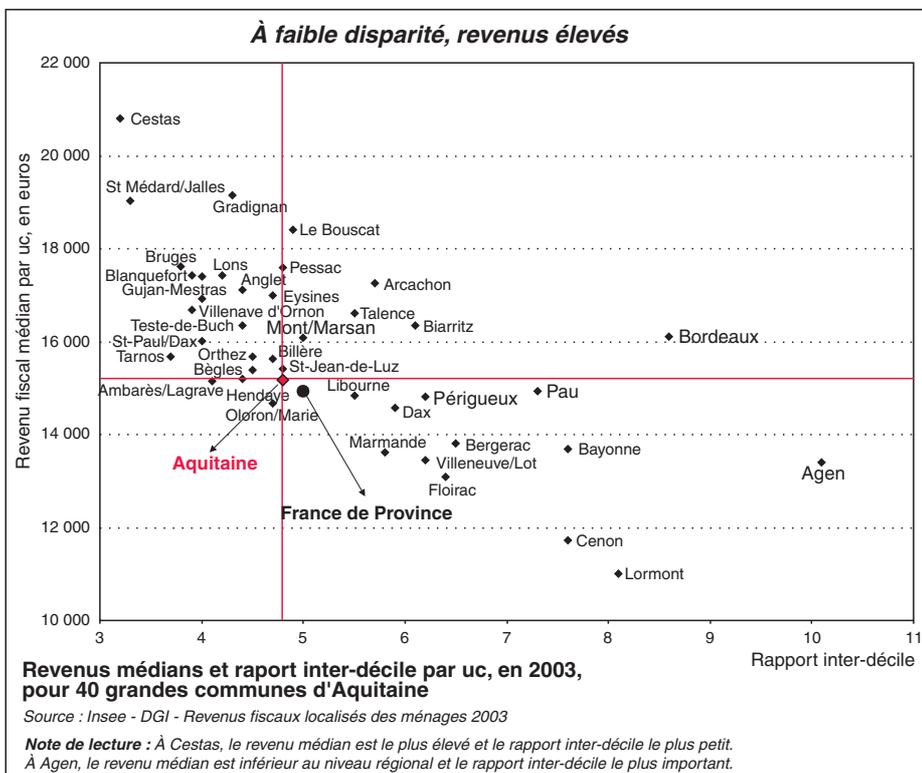
Bouscat sur la rive gauche et moins de 12 000 euros à Lormont et Cenon sur la rive droite.

Bordeaux en quatrième position

Cinq communes dans lesquelles 10 % des habitants vivent dans un ménage déclarant un revenu annuel par uc au minimum de 36 000 €, soit 3 000 euros par mois, peuvent être considérées comme des îlots de richesse. Il s'agit d'Arcachon, du Bouscat, de Bordeaux, de Gradignan en Gironde et de Biarritz en Pyrénées-Atlantiques. Le seuil de "hauts" revenus atteint 29 600 € pour l'ensemble de l'Aquitaine en 2003.

Arcachon est la seule grande ville où les revenus issus des pensions et des retraites dépassent ceux provenant





des salaires dans les déclarations des ménages. En effet, 45 % des revenus déclarés proviennent de retraites et de rentes contre 37 % pour les revenus d'activités. En 1999, le "chef de ménage" était retraité dans un logement sur deux. Biarritz présente des caractéristiques sociales qui la rapprochent d'Arcachon : deux ménages sur cinq sont composés de retraités. Plus d'un tiers d'entre eux sont d'anciens cadres ou de professions intermédiaires. 39 % des revenus déclarés proviennent de retraites et de rentes contre 45 % pour les revenus d'activités. À Gradignan, la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active est particulièrement importante. Elle est moindre au Bouscat, mais toujours supérieure à la moyenne régionale, au profit des commerçants, des professions libérales et des chefs d'entreprise.

Bordeaux arrive en quatrième position parmi ces villes d'Aquitaine présentant des seuils de hauts revenus. Les cadres et les employés sont bien représentés dans le tissu social. Plus de la moitié des ménages est constituée d'une personne seule, dont presque un tiers de femmes.

À l'opposé, dans cinq communes, 10 % des ménages portent sur leur déclaration

fiscale un revenu par uc extrêmement faible : inférieur à 4 000 € pour l'année, environ 330 euros par mois. C'est le cas de Cenon, Lormont, Floirac en Gironde, et d'Agen et Bayonne. Le niveau de bas revenus s'élève à 6 132 € pour la région. À Cenon et Lormont, la majorité des ménages ne sont pas imposables. À Floirac, Agen et Bayonne, la moitié des ménages sont imposables. La population ouvrière est fortement représentée dans ces villes ; un quart des ménages à Floirac sont des ménages où le chef est ouvrier. Le poids du chômage est également plus important. À Lormont, il touche deux fois plus de personnes entre 20 et 59 ans qu'en Aquitaine. La précarité des emplois affecte plus ces populations. À Agen, la part des emplois salariés hors CDI est très élevée : plus d'un emploi sur cinq. Parmi les allocataires CAF à bas revenus, la proportion d'allocataires du RMI depuis plus de deux ans est importante, jusqu'à 28 % à Bayonne.

Forte dispersion des revenus à Agen

La dispersion des revenus autour du revenu médian est parfois très élevée. Le rapport inter-décile du revenu, déclaré par uc, mesure l'écart entre les seuils de hauts et de bas revenus. L'homogénéité des revenus apparaît plus favorable pour

l'Aquitaine (4,8) qu'en France de province (5,0). Mais dans certaines villes, les inégalités sont très affirmées. Le rapport inter-décile dépasse 6,4 pour les cinq communes de la région dont le seuil de bas revenus est très faible. Agen se caractérise par une dispersion record du revenu déclaré de ses habitants (10,1), due à une pauvreté très marquée. Ce rapport dépasse 6,4 pour trois autres villes : Bordeaux (8,6), Pau (7,3), et Bergerac (6,5). À Bordeaux, l'éventail des revenus est ouvert : les disparités sont marquées dans les quartiers où le seuil de bas revenus est particulièrement modeste et les écarts sont moindres dans les quartiers avec un seuil de hauts revenus très élevés.

Les grandes communes les moins "inégalitaires" se situent en majorité dans la périphérie de Bordeaux. Le rapport entre hauts et bas revenus ne dépasse pas 4. Leurs revenus médians figurent parmi les plus élevés de la région et le seuil des hauts revenus est compris entre 29 200 € et 35 400 €. Ces villes hébergent à la fois des classes moyennes et des classes aisées : Cestas, St-Médard-en-Jalles, Bruges, Blanquefort et Villenave-d'Ornon.

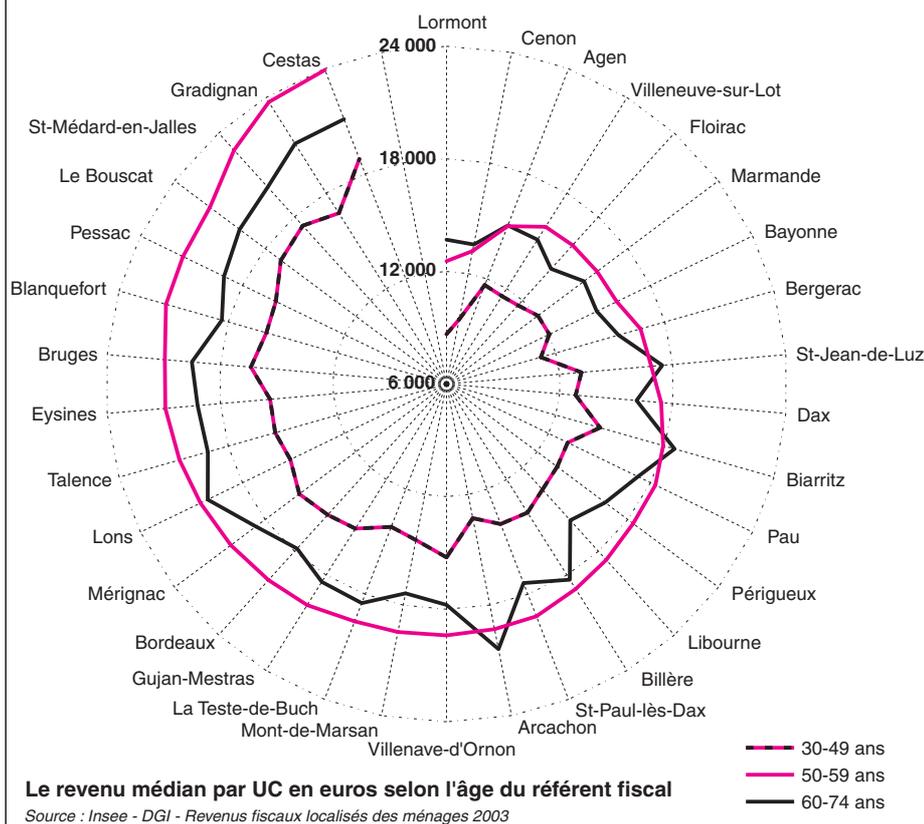
Lons, dans la banlieue de Pau, et Gujan-Mestras, sur le bassin d'Arcachon, sont aussi des territoires où le niveau de revenus déclarés est homogène. Le seuil des hauts revenus est quatre fois plus fort que celui des bas revenus. À Tarnos, ville landaise de 10 000 habitants à la périphérie de l'agglomération bayonnaise, l'éventail de revenus y est resserré (3,7), mais le seuil des hauts revenus reste mesuré avec 27 000 € par an.

Les revenus dans les autres communes

Dans la région, les cinq communes qui présentent le revenu médian le plus élevé en 2003 sont des communes de moins de 10 000 habitants.

Commune (département)	Revenu médian par uc 2003 (€)	Population 1999
Serres-Morlaàs (64)	24 000	639
St-Aubin-de-Médoc (33)	22 800	4 985
Idron (64)	21 900	5 154
Lee (64)	21 400	778
Bouliac (33)	21 000	3 248

Des ménages de retraités plus riches que les actifs dans les villes comme Arcachon, Biarritz et St-Jean-de-Luz



Des disparités moins marquées avec l'âge

Les revenus médians augmentent avec l'âge du chef de ménage en période d'activité, puis diminuent aux âges plus avancés. Les écarts de revenus médians s'atténuent légèrement tandis que l'âge du référent fiscal augmente. Au sein d'une même ville, les revenus médians des trentenaires sont moins importants que ceux de leurs aînés. La moitié des ménages aquitains, dont le référent fiscal a entre 30 et 39 ans, déclare un revenu annuel par uc inférieur à 13 950 €. Il oscille entre 8 700 € à Lormont et 18 900 € à Cestas. La dispersion des revenus au sein de cette génération est forte. À Agen, le rapport inter-décile atteint 24, et le seuil des bas revenus est terriblement faible : 1 000 euros par an.

Les personnes entre 50 et 59 ans, souvent au sommet de leur carrière, déclarent les revenus les plus élevés. Leur revenu médian s'établit à 18 200 € dans la région et culmine à 24 000 € à Cestas. Avec la cessation d'activité, les revenus déclinent. Le revenu médian pour les ménages dont le

chef a entre 60 et 74 ans s'établit dans la région à 15 930 €, plus faible que celui de la génération des 50 à 59 ans. Cependant, à Arcachon, St-Jean-de-Luz, Biarritz, le revenu médian est plus important pour les ménages où le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans que pour les ménages d'actifs. Pour

Un revenu médian aquitain supérieur à celui de la province

	Médiane en € (2)	1 ^{er} décile en € (3)	9 ^e décile en € (3)	Rapport inter-décile (4)	Part des pensions, retraites, rentes (%)	Part des traitements, salaires (%)
Dordogne	13 887	5 664	26 821	4,7	31,8	54,8
Périgueux	14 825	4 823	29 773	6,2	30,4	58,5
Gironde	15 851	6 190	31 062	5,0	22,9	65,4
Bordeaux	16 117	4 195	36 229	8,6	21,5	64,6
Landes	15 239	6 886	27 916	4,1	28,5	58,0
Mont-de-Marsan	16 078	5 799	29 105	5,0	25,6	64,6
Lot-et-Garonne	13 651	5 203	26 751	5,1	28,6	56,6
Agen	13 412	2 848	28 775	10,1	27,6	61,3
Pyrénées-Atlantiques	15 335	6 482	30 027	4,6	27,8	59,0
Pau	14 925	4 373	32 096	7,3	30,9	59,5
Aquitaine	15 163	6 132	29 568	4,8	26,2	61,1
France de province	14 934	5 780	29 136	5,0	24,3	64,1
France métropolitaine	15 447	5 766	31 441	5,5	22,6	66,2

Revenu fiscal par unité de consommation en 2003 (1)

Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2003

(1) l'unité de consommation permet de raisonner en "équivalent adulte".

(2) la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur à la valeur médiane.

(3) 10 % de la population vit dans un ménage qui déclare moins de la valeur du 1^{er} décile et 10 % appartient à un ménage déclarant plus de la valeur du 9^e décile.

(4) rapport entre les "hauts revenus" et les "bas revenus", le D9/D1.

ces trois villes côtières plutôt "riches", les retraites, pensions et rentes constituent une part importante des revenus déclarés : entre 35 % à 45 %. Dans des villes comme Cenon, Lormont et Agen, les ménages, dont le référent est retraité, déclarent aussi un peu plus que les ménages d'actifs.

Les plus hauts revenus pour les ménages de deux personnes

Les revenus dépendent aussi fortement de la composition du ménage. Les ménages de deux personnes déclarent les revenus médians les plus élevés. Ces ménages sont fortement représentés dans une dizaine de "riches" communes autour de Bordeaux, mais faiblement implantés à Bordeaux. Leurs revenus médians par uc dépassent 20 000 euros à Arcachon, Gradignan, St-Médard-en-Jalles et Cestas.

Les revenus médians des ménages de deux et trois personnes sont proches au sein de chaque ville, le revenu étant d'autant plus élevé que le ménage est petit. Bien qu'un peu plus faibles, les revenus des ménages de quatre personnes restent très voisins. Néanmoins, à Arcachon ou à Bordeaux, un ménage de quatre personnes sur dix porte sur sa déclaration fiscale des sommes confortables, 42 000 € par an et par uc. Suivent Bordeaux et Le Bouscat avec 40 000 €.

Le décrochage "financier" se réalise pour les ménages de cinq personnes ou plus où la baisse de revenus est très nette, quel que soit le type de commune. L'arrivée d'un troisième enfant entraîne souvent des frais supplémentaires pour la voiture, le logement et peut conduire à l'arrêt de l'activité de la mère. Ces ménages de cinq personnes au minimum sont beaucoup moins nombreux. Ils représentent une famille sur dix à Lormont. La moitié

d'entre eux au niveau régional porte sur sa déclaration des revenus inférieurs à 11 550 €. Mais à Lormont, Cenon ou Agen, la moitié d'entre eux déclarent moins de 4 000 euros par an et par uc. Les écarts entre les "plus riches" et les "plus pauvres" de ces familles nombreuses sont plus affirmés : le rapport inter-décile dépasse 10 dans dix grandes communes, en particulier à Agen, Bayonne, Bordeaux, Périgueux, Dax et Pau.

La moitié des personnes seules en Aquitaine déclare un revenu supérieur à 13 260 € par an, soit 1 100 € par mois. Ce revenu est deux fois plus élevé pour 10 % des plus "fortunés" et atteint 26 800 € par an. À Arcachon, une personne seule sur dix déclare un revenu annuel supérieur à 33 000 €. Dans cette ville, plus de la moitié des foyers fiscaux est composée de personnes seules. À Cestas, où le seuil des hauts revenus pour les personnes seules est aussi de 33 000 euros, la proportion n'est que de 16 %. À la Teste-de-Buch, St-Jean-de-luz, Le Bouscat, Biarritz et Cestas, les revenus déclarés par uc pour 10 % des ménages sont également très élevés : supérieurs à 30 000 €, plus de 2 500 euros par mois. À l'opposé, dans d'autres villes, une personne seule sur dix déclare des revenus très bas : moins de 3 000 euros à Bordeaux et guère plus à Bayonne, Agen et Pau.

Les revenus déclarés

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé *revenu déclaré*, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus 2003", avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficit des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse, pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères) ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu déclaré est un revenu avant distribution

Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu déclaré ne permet donc pas de tirer de conclusions en terme de niveau de vie des ménages.

Le ménage fiscal

Il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence une année donnée tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'Habitation. De ce fait en sont exclus :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement les étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Les caractéristiques de "réfèrent fiscal" sont celles du contribuable identifié en tant que payeur de la Taxe d'Habitation au sein du ménage fiscal reconstitué.

Les unités de consommation

Le revenu exprimé en unité de consommation (uc) permet de prendre en compte le nombre de personnes les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu par UC est un revenu par "équivalent adulte" comparable entre ménages de compositions différentes.

Le premier adulte compte pour 1 uc, le conjoint et les personnes de plus de 14 ans pour 0,5 uc et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 uc.

Le revenu médian

Le revenu médian est le seuil de revenu par uc qui partage la population en deux groupes égaux. La moitié de la population appartient à un ménage qui déclare un revenu par uc supérieur à ce seuil et l'autre moitié un revenu par uc inférieur.

Florence MATHIO

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "La carte de France des revenus déclarés" Insee Première n° 900-Mai 2003.
- "Les revenus déclarés des ménages aquitains en 2000" Quatre pages Insee Aquitaine n° 118-Juin 2003.
- "Atlas de l'agglomération bordelaise" Dossier Insee Aquitaine n° 58-Avril 2006.
- "Les revenus fiscaux des ménages - années 2000-2001-2002" Cédérom.
- "Données sociales - édition 2006" Insee Références -Mai 2006.
- Site www.insee.fr - Rubrique La France en faits et chiffres - Thème Revenus-Salaires.